



Annulation d'une promesse d'embauche par l'employeur

Par **Ragnarokk**, le **09/11/2024** à **10:56**

Bonjour, Mon employeur m'a fait une promesse d'Embauche en mars 2024, voilà 7 mois que je bosse pour lui, au final il me dit qu'il ne compte pas m'embaucher et que mon contrat se terminera le 8 décembre comme prévu. Soit disant je ne suis pas fait pour ce travail. A t'il le droit de ne plus vouloir m'embaucher? Surtout pour cette raison. Personnellement j'avoue que ce travail ne me plaît pas mais je le fais correctement, et ça me dérange beaucoup s'ils ne m'embauche pas car je suis papa de deux bébés. J'ai besoin de ce CDI car j'en ai marre de changer de boulot et maintenant que j'ai ma famille j'aimerais être stable. Que faire? Est-ce que cette promesse d'embauche que j'ai reçu par mail en mars vaut quelque chose? Quand je lui ai dit qu'il m'avait fait une promesse d'embauche il m'a rendu « ah bon j'ai fais ça moi? » Je vous avoue que je suis pommé

Par **Marck.ESP**, le **09/11/2024** à **11:15**

Bonjour et bienvenue
Voir rapidement un syndicat pour vous faire aider.
N'hésitez pas également à contacter l'inspection du travail.

Par **miyako**, le **09/11/2024** à **11:57**

Bonjour,

[quote]

voilà 7 mois que je bosse pour lui, au final il me dit qu'il ne compte pas m'embaucher et que mon contrat se terminera le 8 décembre

[/quote]

vous êtes donc bien embauché .Avez vous des fiches de paye ? et quelle est la nature de votre contrat actuel(CDD ou CDI) écrit ou pas??

Cordialement

Par **Ragnarokk**, le **09/11/2024** à **12:17**

Je suis en cdd jusqu'au 8 décembre
J'ai déjà eu 4 cdd

En fait je viens de relire la promesse et ça me dis ça

Nous vous confirmons notre proposition d'embauche au poste de Conducteur- Receveur en contrat à durée déterminée de 6 mois à l'issue de votre formation au «Titre Professionnel Conducteur de Transport en Commun ».

Cette embauche est subordonnée à l'obtention du Permis D et interviendra dans les 15 jours suivant la réception de votre nouveau permis.

Qu'en pensez vous je suppose que je n'ai rien le droit de dire au final car ça concerner un cdd?

Par **miyako**, le **09/11/2024** à **18:00**

Bojour,

[quote]

Je suis en cdd jusqu'au 8 décembre

J'ai déjà eu 4 cdd

[/quote]

Rien n'oblige votre employeur à vous mettre en CDI .

Pour quels motifs sont ces CDD sucessifs ?? car effectivement selon le motif cela peut être requalifié en CDI

Cordialement

Par **Pierrepauljean**, le **10/11/2024** à **10:34**

bonjour

avez vous signé un contrat pour ce CDD actuel ?